



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 16 juillet 2021

Objet : Autorisation de recourir à des contrats intérimaires

Date de la convocation : Vendredi 9 juillet 2021

Date d'affichage de la convocation : Vendredi 9 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 juillet à 16h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 33

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI-SBRAGLIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane.

Étaient absents : Madame BELGODERE Danièle.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame De GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur DASSIBAT Franck ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur TATTI François ;
Monsieur MORGANTI Julien à Madame ALBERTELLI Viviane
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.
Madame VESPERINI Françoise à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique qui prévoit que le recours à l'intérim par une collectivité territoriale est admis lorsque le centre de gestion dont relève la collectivité n'est pas en mesure d'assurer la mission de remplacement ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 13 juillet 2021 ;

Considérant la possibilité du recours à l'intérim dans le cadre :

- Du remplacement momentané d'un agent en maladie, en congé maternité, en congé parental ou de présence parental, en temps partiel ou effectuant son service civil ou national, d'un accroissement temporaire d'activité,
- D'un besoin occasionnel et saisonnier ;

Considérant que ce personnel ne peut en aucune sorte pourvoir de manière durable à un emploi permanent de la ville et le recours au travail temporaire doit rester exceptionnel ;

Considérant que chaque mission fait l'objet d'un contrat de mise à disposition ponctuelle conforme au bon de commande passé par la Ville qui en précisera l'objet, les dates de début et de fin ;

Considérant que le contrat comprendra les caractéristiques du poste à pourvoir, la qualification professionnelle exigée, le lieu de la mission et les horaires de travail, la nature des Equipements de Protection Individuelle, le cas échéant le montant de la rémunération ainsi que les frais d'agence ;

Considérant qu'il y a lieu de toiletter le fondement juridique du recours aux intérimaires que la collectivité sollicite au sein de la direction des affaires culturelles dans le cadre de ses spectacles et qu'elle peut solliciter, plus particulièrement en cette période de crise sanitaire, afin de faire face à l'éloignement temporaire des agents « cas contact », des agents atteints du COVID et des agents bénéficiaires d'autorisations spéciales d'absence, etc.

Après avoir entendu le rapport de Didier GRASSI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants Madame ALBERTELLI Viviane ayant voté contre

Article 1 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de service.

Article 2 :

- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la collectivité chapitre 011.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 22/07/2021

Qualité : MAIRE

Page 2 sur 2